



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
17 avril 2003
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2003
6-20 juin 2003, New York
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

Fonds des Nations Unies pour la population

Plan de financement pluriannuel

Rapport de synthèse pour la période 2000-2003

Rapport de la Directrice exécutive

Table des matières

	<i>Page</i>
Résumé analytique.....	2
I. Introduction.....	3
II. Contexte.....	3
III. Mise en oeuvre du cadre de résultats.....	5
IV. Axer la gestion sur les résultats.....	24
V. Mise en oeuvre du cadre intégré d'allocation des ressources.....	26
VI. Stratégies pour le prochain cycle du plan de financement pluriannuel.....	29
VII. Recommandation.....	31
Annexe.....	32



Résumé analytique

1. Le présent document est un rapport de synthèse sur la mise en oeuvre du plan de financement pluriannuel (PFP) du FNUAP pour la période 2000-2003, dont les deux composantes essentielles sont les suivantes : un cadre de résultats et un cadre intégré d'allocation des ressources. Le cadre de résultats (voir annexe) énonce trois objectifs à long terme pour le FNUAP : a) la bonne santé de tous en matière de procréation; b) l'équilibre entre la dynamique démographique et le développement économique et social; et c) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le PFP précise les produits correspondant à chacun de ces objectifs, définit les indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis et identifie les stratégies permettant d'utiliser les ressources en vue d'obtenir des résultats. Le cadre intégré d'allocation des ressources donne une estimation des ressources nécessaires au FNUAP à cette fin.

2. **Cadre de résultats.** Le présent rapport est basé sur les informations fournies dans les rapports annuels établis par toutes les unités du FNUAP. Il donne des exemples probant de la contribution du Fonds à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il témoigne des progrès réalisés quant aux six produits du PFP et présente les enseignements retirés de l'application des quatre stratégies servant à atteindre les résultats, à savoir les activités de plaidoyer; le renforcement des capacités nationales; l'établissement et l'utilisation d'une base de connaissances; et la promotion, le renforcement et la coordination des partenariats.

3. Bien que les données relatives aux indicateurs de réalisation des objectifs du PFP ne suffisent pas à établir un rapport pour une période si brève (2000-2003), la disponibilité et la qualité des données se sont sensiblement améliorées au niveau des produits, et la collecte et l'enregistrement des données à l'échelle nationale se sont considérablement accrus. Il existe cependant de grandes différences entre les pays pour ce qui est de la disponibilité des données, et des efforts constants sont nécessaires pour renforcer les capacités en matière de collecte des données, de suivi des résultats des programmes et d'établissement de rapports à cet égard.

4. **Axer la gestion sur les résultats.** La gestion axée sur les résultats est un élément clef du processus de transition du FNUAP, lancé au cours de la période de mise en oeuvre du PFP. Elle a conduit à l'élaboration d'une orientation stratégique commune et d'approches axées sur les résultats s'agissant des processus et des systèmes appliqués à l'échelle du Fonds qui sont actuellement mis en oeuvre dans l'ensemble de l'Organisation.

5. **Cadre intégré d'allocation des ressources.** Le présent rapport présente des prévisions de recettes actualisées pour la période 2000-2003; indique la façon dont les ressources seront mobilisées; et précise la manière dont les fonds alloués aux programmes sont répartis entre les différents groupes de pays, conformément à la décision 2000/19 du Conseil d'administration.

6. **Considérations stratégiques.** Le rapport présente en conclusion les considérations stratégiques à prendre en compte pour la mise en oeuvre du prochain cycle pluriannuel, qui rapprocherait l'appui aux programmes de l'élaboration des politiques nationales et de la lutte contre la pauvreté. Pour parvenir plus rapidement aux objectifs définis à l'issue de la CIPD et dans la Déclaration du Millénaire, le

Fonds mettra l'accent sur la promotion du programme de la CIPD, aux échelles nationale et mondiale, grâce à des alliances stratégiques avec des partenaires essentiels.

I. Introduction

7. Le présent rapport a été établi en application de la décision 2000/9 du Conseil d'administration. Le FNUAP a présenté son premier PFP au Conseil en avril 2000 (voir DP/FPA/2000/6), et le présent rapport fait le bilan de l'examen de la mise en oeuvre du PFP pour la période 2000-2003. Il passe en revue les principales contributions que le Fonds apporte pour aider les pays à appliquer le Programme d'action de la CIPD, et à réaliser les principaux objectifs de la CIPD+5 et ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. La section II présente le contexte des activités du FNUAP; la section III expose les progrès accomplis par le Fonds dans la réalisation des objectifs et des produits du PFP, et examine les enseignements retirés de la mise en oeuvre des quatre stratégies mentionnées plus haut; la section IV traite de la gestion axée sur les résultats; la section V présente le cadre intégré d'allocation des ressources; la section VI expose les considérations stratégiques concernant le prochain PFP; et la section VII présente divers éléments pouvant entrer dans le cadre d'une décision que le Conseil d'administration pourrait souhaiter adopter. Enfin, l'annexe présente, sous forme de tableau, le cadre de résultats du PFP (dont la version antérieure figure dans le document DP/FPA/2002/4, Part II).

II. Contexte

8. Le contexte des activités du FNUAP liées à la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD a rapidement évolué au cours de la période couverte par le PFP. Les organismes de développement manifestent une volonté renouvelée d'oeuvrer ensemble et de manière plus efficace et efficiente contre la pauvreté, la maladie, les conflits et les violations des droits de l'homme. La Déclaration du Millénaire et les objectifs de développement qui y sont énoncés fournissent un cadre et une orientation aux efforts internationaux en faveur du développement, en même temps qu'ils offrent la possibilité de mettre en évidence le lien qui existe entre la lutte contre la pauvreté, la santé et les droits en matière de procréation, la population, la parité et le développement. Il est impossible d'atténuer la pauvreté et de réaliser les objectifs du Millénaire sans accroître l'égalité entre les sexes ni élargir l'accès à la santé en matière de procréation. Huit des indicateurs de réalisation des objectifs du PFP correspondent aux indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire, confirmant ainsi que la population, la santé en matière de procréation et l'égalité entre les sexes sont des questions essentielles au regard des objectifs du Millénaire en matière de développement, l'élimination de la pauvreté étant l'objectif central.

9. On s'accorde généralement à reconnaître que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour combler l'écart entre les montants actuels de l'APD et les montants estimatifs requis pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Aux termes du Consensus de Monterrey (2002) issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, les gouvernements se sont engagés à mobiliser des ressources financières et à les

utiliser plus efficacement afin de parvenir aux objectifs convenus à l'échelle internationale, et ont fait valoir le rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

10. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement permet d'agir de façon coordonnée pour répondre aux priorités des pays, en veillant à ce que les ressources soient utilisées de manière stratégique et à des fins complémentaires. Les bilans communs de pays de l'Organisation des Nations Unies (CCA), la procédure d'appel global interorganisations, la réforme par secteur, les approches sectorielles et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) constituent des outils de planification et de programmation communes utiles aux partenaires du développement. Tous ces programmes et plans directeurs mettent l'accent sur les partenariats dirigés par les pays et axés sur les résultats et sur une approche intégrée du renforcement des capacités nationales. Il demeure nécessaire de réduire la charge qui pèse sur les organismes partenaires en simplifiant et en harmonisant les multiples systèmes d'information qui exigent l'utilisation de différentes séries d'indicateurs.

11. Le monde compte une population croissante d'hommes et de femmes en âge de procréer, et un nombre sans précédent d'adolescents, qui constituent le groupe le plus vulnérable du point de vue de la santé et des droits en matière de procréation. Assurer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation est un défi à relever d'urgence, d'autant plus que de nombreux jeunes risquent des grossesses non désirées et sont exposés au VIH/sida. La pandémie de VIH/sida fait peser une menace redoutable sur la santé en matière de procréation et sur le développement durable. À quelques exceptions près, comme la Thaïlande et la Malaisie, les pays en développement affichent des taux de mortalité et de morbidité maternelles qui résistent irréductiblement à tout changement positif.

12. Au vu du contexte politique et religieux en évolution, d'aucuns ont tenté de relancer le débat sur le texte convenu du Programme d'action de la CIPD, et sur le consensus auquel 179 pays sont parvenus au Caire. Dans le même temps, le Fonds et ses réalisations ont suscité un mouvement de soutien, de la part des particuliers, des pays bénéficiaires des programmes, des donateurs, du Conseil d'administration, du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que du groupe régional africain, entre autres. Le FNUAP est déterminé à construire un environnement qui permette à chacun, et en particulier aux femmes et aux filles pauvres, d'exercer ses droits en matière de procréation, et qui favorise simultanément la compréhension des données religieuses et culturelles dont découlent les valeurs et les croyances.

13. De nombreux pays dans lesquels le FNUAP est présent traversent des conflits ou des crises politiques ou sont frappés par des catastrophes naturelles, ou sortent tout juste de telles situations. Pareilles circonstances ont souvent pour résultats la destruction des infrastructures sociales et sanitaires et l'apparition de besoins urgents parmi les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les filles, et compromettent l'efficacité des programmes de pays. La violence sexiste se trouve en outre exacerbée. Les conséquences des conflits et des catastrophes naturelles se font fréquemment sentir au-delà des frontières nationales, et nombre de pays doivent faire face aux mouvements internes et transfrontières de personnes.

14. Alors qu'approche le dixième anniversaire de la CIPD, les ressources sont bien en-deçà du volume nécessaire pour assurer ne serait-ce qu'un ensemble limité de services de santé en matière de procréation, et des efforts accrus doivent être

engagés pour mobiliser les ressources qui permettront de réaliser les objectifs fixés à l'issue de la Conférence. Le processus de transition générale mené par le personnel du FNUAP pendant 18 mois a permis d'établir que pour accroître sa contribution à la réalisation des objectifs de développement et mieux utiliser les ressources, le Fonds devrait augmenter ses effectifs dans les bureaux de pays et renforcer son approche de la programmation en termes de stratégies et de partenariats. Autrement dit, le Fonds devrait être un catalyseur pour la mobilisation et l'utilisation de ressources bien plus importantes émanant des gouvernements, des fonds d'action générale et d'autres partenaires du développement en vue de promouvoir la réalisation de ce programme.

III. Mise en oeuvre du cadre de résultats

Objectifs et produits

15. Le cadre de résultats du PFP (voir annexe) présente trois objectifs à long terme, six produits contribuant à ces objectifs et quatre stratégies permettant d'obtenir des résultats. Les progrès accomplis quant à ces objectifs et à ces produits, et les enseignements retirés de la mise en oeuvre des stratégies, sont examinés dans la présente section.

16. Les objectifs du PFP reflètent la volonté du Fonds de mettre en oeuvre le Programme d'action de la CIPD : a) bonne santé de tous en matière de procréation; b) équilibre entre la dynamique démographique et le développement économique et social; et c) égalité des sexes et autonomisation des femmes. Il est difficile de faire ressortir l'impact de l'action du Fonds en montrant l'évolution des indicateurs retenus à l'échelon des objectifs entre 2000 et 2003, car les données les plus récentes émanant de sources internationales datent pour la plupart d'avant la période en question. Pour établir le bilan des résultats obtenus à l'échelon des objectifs, le FNUAP a examiné la manière dont il s'est lui-même placé stratégiquement, en fonction de son avantage comparatif et des enseignements du passé, pour atteindre chacun des objectifs. Le Fonds a étudié la pertinence – *faisons-nous ce qu'il faut* – et l'efficacité – *le faisons-nous correctement* – de cette approche.

17. Les six produits font apparaître la contribution du Fonds aux objectifs du PFP et de la CIPD, et correspondent aux produits les plus courants des programmes bénéficiant de l'appui du FNUAP. Le Fonds a examiné ici sa contribution – *jouons-nous un rôle significatif* – au cours de la période du PFP. Il apparaît clairement que l'aide fournie par le Fonds a permis d'élargir l'accès aux services de santé en matière de procréation en améliorant l'offre de services complets et leur qualité, notamment ceux qui s'adressent aux adolescents, et en accroissant la demande, en aidant pour cela à créer des conditions plus propices à la santé en matière de procréation. L'appui du FNUAP a rendu le programme de la CIPD, en particulier les questions relatives à la population et aux femmes, plus visible aux échelles nationale et sectorielle et dans les cadres de partenariats, grâce à la mise en réseau intersectorielle, à des données démographiques ventilées par sexe plus nombreuses, et à des bases de données nationales intégrées et fonctionnelles. Les indicateurs de résultats du PFP n'ont pas vraiment permis de cerner les avancées réalisées en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes, mais le Fonds a adopté des approches novatrices des modifications du comportement, en particulier chez les adolescents et les hommes. Au cours de la période couverte par le PFP, le

FNUAP s'est également efforcé d'insister sur le caractère essentiel des questions relatives aux femmes dans le contexte des droits de l'homme; de promouvoir la capacité de plaidoyer de la société civile; et d'encourager la production et l'utilisation d'informations sur la situation des femmes en vue de promouvoir et de contrôler les changements de comportement et de politique.

18. Le Fonds continue d'aller vers l'établissement d'une culture de suivi. La disponibilité des données au niveau des produits s'est sensiblement améliorée. Cependant, le manque de synchronisation entre le cycle pluriannuel et les cycles de programmation par pays a compliqué l'établissement de rapports sur les tendances observées au cours de la période 2000-2003. Il demeure très urgent d'améliorer encore la qualité et la disponibilité des données afin d'assurer correctement le suivi et l'établissement des rapports.

Objectif 1 du PFP

Tous les couples et les individus doivent pouvoir jouir d'une bonne santé en matière de procréation, notamment en ce qui concerne la planification familiale et l'hygiène sexuelle, tout au long de leur vie.

19. Le Programme d'action de la CIPD engage tous les pays à assurer l'accès universel aux services de santé en matière de procréation, au plus tard en 2015. La contribution du Fonds à la réalisation de cet objectif privilégie cinq domaines d'action interdépendants et complémentaires : a) réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale; b) améliorer la santé maternelle; c) promouvoir la santé procréative des adolescents; d) lutter contre le VIH/sida; et e) faire reculer la violence exercée contre les femmes. À partir des enseignements tirés des évaluations, le FNUAP a renforcé ses programmes dans ces domaines et élaboré de nouvelles approches de la programmation dans trois d'entre eux.

20. **Réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale.** L'un des principaux enseignements retirés est que répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale permet de prévenir les grossesses accidentelles et non désirées et contribue à la réduction de la morbidité maternelle et du nombre d'avortements non médicalisés. Tout au long des années 1990, l'utilisation des moyens de contraception s'est considérablement accrue, mais l'inégalité d'accès subsiste entre riches et pauvres. Le FNUAP est le plus important fournisseur public de moyens de contraception et a joué un rôle majeur s'agissant de répondre aux besoins non satisfaits en la matière. Fort de 10 années de prééminence, le Fonds a lancé, en 2001, une Stratégie mondiale pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de reproduction, et a appelé à l'instauration de partenariats pour le changement, en collaboration avec les organisations publiques, privées et non gouvernementales. Le FNUAP a participé à la Stratégie mondiale en encourageant le plaidoyer, la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités nationales et la coordination entre les donateurs, et un certain nombre de pays ont créé un poste budgétaire réservé aux produits de santé en matière de procréation. De graves pénuries de produits subsistent néanmoins. En plus des produits eux-mêmes, les pays doivent être dotés de ressources suffisantes pour renforcer leur capacité à évaluer, financer, fournir et livrer ces produits. De nombreux pays en développement ont également besoin d'une assistance pour

coordonner efficacement leurs partenariats afin de renforcer la coopération et la viabilité à long terme. En 2001 et 2002, le FNUAP a organisé des ateliers régionaux destinés à fournir à ses partenaires nationaux et à son personnel des orientations précises concernant des questions intéressant les programmes et des questions techniques et de fond, de manière à faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre des plans d'action nationaux consacrés à la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de reproduction. En septembre 2002 et janvier 2003, le FNUAP a organisé deux réunions consultatives sur les partenariats en matière d'approvisionnement en produits d'hygiène procréative (le document DP/FPA/2003/4, Part III contient des informations complémentaires sur les activités du Fonds dans ce domaine).

21. **Améliorer la santé maternelle.** L'incapacité générale à apporter des améliorations sensibles à la santé maternelle dans les pays en développement, qui enregistrent 99 % des décès maternels, est attribuée à l'insuffisance de l'engagement politique et des ressources, au fait que les priorités ne sont pas établies, au sexisme et à l'application de stratégies qui ne tiennent pas compte de ce que toute grossesse comporte des risques. À partir des enseignements retirés d'une évaluation à laquelle il avait procédé en 1999, le FNUAP a énoncé une approche de la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles qui repose sur les trois volets suivants : la planification familiale en tant que moyen d'éviter les grossesses accidentelles et non désirées; l'assurance à toutes les femmes de la présence d'un personnel qualifié pendant l'accouchement; et la fourniture de soins de santé obstétrique d'urgence en cas de complications, ainsi que des systèmes de surveillance plus efficaces.

22. **Promouvoir la santé procréative des adolescents.** Le milliard de jeunes qui entrent dans la vie reproductive doivent affronter de multiples difficultés concernant leur santé, leur développement et leur sécurité, notamment pour ce qui est de leur sexualité et de leur santé procréative. Il est ressorti de l'examen des approches traditionnelles de la santé des adolescents en matière de procréation que l'on négligeait de nombreux problèmes et groupes, comme les adolescents mariés, et qu'il fallait énoncer des programmes fondés sur des données probantes. Le FNUAP a mis au point une « seconde génération » de programmes axés sur la santé procréative des adolescents, qui suivent une démarche plus globale et plurisectorielle adaptée aux divers besoins de jeunes venant d'horizons socioculturels différents, dans le contexte des inégalités dans les relations entre les sexes et de la pauvreté généralisée.

23. **Lutte contre le VIH/sida.** Le FNUAP participe à l'action préventive menée contre le VIH/sida dans le cadre de la promotion de la santé et des droits en matière de procréation et de l'égalité entre les sexes. Une évaluation réalisée en 2002 a confirmé que le Fonds avait enregistré certains progrès s'agissant d'intégrer la question du VIH/sida dans les programmes de pays et de gagner l'appui des principales parties prenantes, telles que les chefs religieux et d'autres partenaires non traditionnels, grâce aux activités de plaidoyer et à des interventions novatrices à l'échelle communautaire. À l'issue de cette évaluation, il a été recommandé d'accorder davantage d'attention aux groupes vulnérables et à risques; d'élargir l'accès aux préservatifs masculins et féminins; et de fournir des services de gestion des infections sexuellement transmissibles (IST). Il conviendrait aussi de se fonder sur la recherche comportementale et opérationnelle pour traiter la question des changements de comportement, en particulier chez les jeunes et chez les hommes, et d'étudier le rôle des stéréotypes fondés sur le sexe dans la prise de décisions

concernant la vie sexuelle. Les enseignements retirés ont aidé le Fonds à élaborer une orientation stratégique et un cadre de programmation autour de trois domaines centraux : a) la prévention de la contamination par le VIH/sida parmi les jeunes; b) la distribution de préservatifs; et c) la prévention de l'infection chez les femmes enceintes.

24. **Faire reculer la violence exercée contre les femmes.** La violence exercée contre les femmes est étroitement liée à la mauvaise santé procréative et à la réduction de la demande de services de santé en matière de procréation et de l'accès à ces services. Au cours de la période couverte par le PFP, le FNUAP a analysé, pour la première fois, la sensibilité des pouvoirs publics au problème de la violence dont les femmes sont victimes et leur volonté de le résoudre. Faute de données comparatives, le Fonds a utilisé comme indicateur l'existence d'un mécanisme national de surveillance et de prévention de la violence sexuelle. Les informations recueillies ont révélé que la question suscitait un intérêt national croissant, aussi bien dans le cadre de campagnes axées sur un thème unique (la mutilation génitale des femmes (MGF) ou le mariage précoce, par exemple) que dans celui d'initiatives plus larges visant à trouver au problème de la violence une solution fondée sur les droits sociaux et économiques. En 2002, 26 pays ont indiqué qu'ils disposaient d'un mécanisme de suivi et 25 autres qu'ils étaient en train d'en élaborer un.

Produits du FNUAP visant à la réalisation de l'objectif 1 du PFP

25. Le FNUAP a systématiquement consacré plus des deux tiers de ses ressources financières à la promotion de la santé en matière de reproduction. Cette contribution apparaît dans trois des produits du PFP : a) disponibilité accrue des services intégrés de santé en matière de procréation; b) amélioration de ces services; et c) création d'un environnement plus propice à la prévention des pratiques qui mettent en danger la santé des femmes.

26. Aux fins des principaux objectifs de la CIPD+5, tous les gouvernements sont engagés à s'attacher à faire en sorte que d'ici à 2015, tous les centres de soins primaires et de planification familiale soient à même d'offrir tout l'éventail des services de santé en matière de procréation; en outre, 60 % de ces installations devraient être capables d'offrir cet éventail de services d'ici à 2005. Il faut entendre notamment par soins de santé en matière de procréation les méthodes modernes de planification familiale; les soins de santé maternelle, l'aide à l'accouchement, les soins obstétricaux essentiels y compris dans les situations d'urgence; la prévention et la gestion des infections de l'appareil génital, y compris les maladies sexuellement transmissibles; la prévention du VIH/sida; la gestion des conséquences et des complications liées aux avortements non médicalisés; l'information, l'éducation et les conseils axés sur la sexualité humaine et la santé procréative, y compris la planification familiale. Au cours de la période couverte par le PFP, le FNUAP a joué un rôle crucial dans l'accroissement de la disponibilité des services intégrés de santé en matière de procréation. Dans certains pays, comme la République démocratique du Congo, les seuls points de desserte en mesure de fournir de tels services étaient ceux qui bénéficiaient de l'aide du FNUAP.

Produit 1*Renforcement des services de santé intégrés en matière de reproduction*

Indicateurs	Nombre et pourcentage ¹ de pays indiquant qu'au moins 60 % des points de desserte offrent les services de santé en matière de reproduction précisées	
	2000	2002
Points de desserte offrant au moins trois services de santé en matière de reproduction ²	30 (68 %)	59 (79 %)
Points de desserte offrant des services d'information et d'éducation et des conseils aux adolescents	8 (44 %)	24 (53 %)

¹ Le nombre total de pays ayant un programme de pays durant la période du PFP est de 90; les pourcentages concernent les pays qui ont communiqué des données relatives à l'indicateur pour 2000 et 2002.

² Correspond à la principale mesure No 53 de la CIPD+5 : 60 % des points de desserte devraient offrir une gamme de services de santé en matière de reproduction d'ici à 2005, 80 % d'entre eux en 2001 et 100 % en 2015.

27. Le nombre des *points de desserte offrant au moins trois services de santé en matière de reproduction* a presque doublé au cours de la période couverte par le PFP. Les trois services offerts le plus couramment sont : a) méthodes modernes de planification familiale; b) soins maternels, accouchements assistés et soins obstétricaux essentiels et d'urgence; c) information, éducation et conseils en matière de santé de la procréation et de la sexualité, y compris la planification familiale. Trente-huit pays ont indiqué que les points de desserte recevant un appui du FNUAP offrent toute la gamme des services de santé de la procréation.

28. Durant la période du PFP, des mesures concertées ont été prises en vue de mettre en place des partenariats efficaces avec d'autres organismes des Nations Unies, des universités, des ONG et des dirigeants communautaires, en vue d'améliorer l'accessibilité aux services complets. Le FNUAP a renforcé sa collaboration avec la Commission européenne et la Fédération internationale pour le planning familial en vue d'apporter un appui à 22 pays afin d'améliorer leur capacité de fournir un ensemble de bases de services de santé complets en matière de procréation au moyen de systèmes publics et de systèmes privés à but non lucratif.

29. Une attention accrue a été portée aux services visant à réduire la mortalité et la morbidité maternelles. Le partenariat avec l'Université Columbia concernant le programme visant à éviter les décès et les incapacités maternels a débouché sur une amélioration des soins de santé obstétricaux d'urgence dans quatre pays et a permis une collaboration dans 13 autres pays en matière de collecte de données, d'évaluation des besoins et d'élaboration de programmes de santé obstétricaux d'urgence. Le FNUAP a été le chef de file pour d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre d'une équipe spéciale interinstitutions pour la réduction de la mortalité maternelle en Amérique latine, qui a aidé à renforcer l'engagement des dirigeants politiques et des prestataires de services. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, la collaboration du FNUAP avec l'UNICEF, l'OMS et des femmes

africaines occupant des postes de responsabilité a débouché en mai 2001 sur la Déclaration de Bamako dans laquelle tous se sont engagés à oeuvrer aux fins de l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale dans la région d'ici à 2010.

30. Un plus grand nombre de pays indiquent en 2002 qu'en 2000 que la prévention et la gestion des infections de l'appareil reproducteur, y compris les MST, ainsi que la prévention du VIH/sida sont intégrées dans les services de santé normalisés en matière de procréation. En outre, ils indiquent que les services de dépistage et d'accompagnement psychologique sont de plus en plus souvent offerts dans les points de desserte. Le rôle du Fonds en tant que président du groupe sur le VIH/sida dans tous les 16 pays lui a permis de donner forme à la réponse des Nations Unies à l'épidémie dans ces pays et de contribuer à ce que les politiques débouchent sur des interventions concrètes.

31. La priorité accordée par le Fonds aux adolescents se traduit par un appui accru aux services de santé en matière de procréation qui répondent aux besoins des adolescents en ce qui concerne la confidentialité, le respect de la vie privée, et des heures d'ouverture commodes. En 2002, la moitié des pays qui disposent de données ont indiqué qu'au moins 60 % des points de desserte offraient des services pour adolescents. Des pays disposant de services adaptés aux jeunes, par exemple le Burundi, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Kenya, ont aussi fait état d'un accroissement des services de dépistage et d'accompagnement psychologique dispensés aux jeunes.

32. Des pays indiquent que la mise en place d'un environnement porteur, joint à des interventions de communication axées sur le changement de comportement, permet d'accroître la demande et l'accessibilité des services de santé en matière de procréation adaptés aux jeunes. Dans de nombreux pays, dont le Kenya et Madagascar, le FNUAP a travaillé avec des organisations religieuses en vue de prévenir l'infection au VIH et de promouvoir une meilleure santé en matière de procréation, en particulier parmi les jeunes. Le programme Alliance pour la jeunesse africaine, dirigé par le FNUAP, a travaillé en vue de mettre en place des alliances stratégiques avec les notables traditionnels et les médias en vue de prévenir l'infection au VIH parmi les jeunes de 10 à 24 ans dans quatre pays africains.

Produit 2

Qualité améliorée des services de santé en matière de procréation

Indicateurs	Nombre et pourcentage ¹ de pays ayant indiqué qu'au moins 60 % des points de desserte offrent des services de santé en matière de procréation	
	2000	2002
Points de desserte offrant au moins trois méthodes modernes de contraception	38 (72 %)	55 (70 %)
Points de desserte offrant des services de santé en matière de procréation conformément aux protocoles établis ²	14 (60 %)	32 (68 %)

¹ Le nombre total de pays ayant un programme de pays durant la période du PFP est de 90; les pourcentages concernent les pays qui ont communiqué des données relatives à l'indicateur pour 2000 et 2002.

² Vingt pour cent de tous les bureaux de pays ont fourni des données pour cet indicateur pour 2000 et 47 % ont fourni des données pour 2002.

33. L'accent mis par le FNUAP sur la qualité des soins de santé en matière de procréation reflète le droit fondamental de tous les individus et couples de prendre des décisions en matière de santé de la procréation de façon libre et responsable, en disposant de l'information et des conseils appropriés, de soins répondant aux normes professionnelles les plus élevées et de la gamme la plus large possible de méthodes de planification familiale sans danger, abordables et accessibles.

34. L'appui du FNUAP à l'achat et à la distribution de contraceptifs et au renforcement de la capacité de gestion logistique apporte une contribution critique au choix des individus. Entre 2000 et 2003, le nombre de pays où au moins 60 % des points de desserte offrent le choix d'au moins trois méthodes modernes de contraception a augmenté d'un tiers. Les méthodes les plus couramment offertes sont les préservatifs masculins (99 %), les contraceptifs par voie orale (95 %) et les hormones injectables (91 %).

35. Les obstacles économiques, sociaux et culturels, les guerres civiles et conflits, la détérioration des infrastructures sanitaires et la diminution de l'appui des donateurs ont tous pour effet de limiter la sécurité en matière de contraception. Des activités de communication axées sur le changement des comportements et des conseils sont nécessaires pour faire face aux taux d'abandon de la contraception. Dans de nombreux pays d'Asie centrale et d'Asie du Sud-Est, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Afrique subsaharienne, le FNUAP est le principal fournisseur de contraceptifs, voire le seul, fournissant dans certains cas des fournitures d'urgence lorsque les autres sources d'approvisionnement font défaut. La stagnation des ressources ordinaires durant la période couverte par le PFP n'a pas permis au FNUAP de faire face à la demande croissante de produits contraceptifs. En 2001, les ressources ont augmenté du fait des contributions du Canada, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Le Fonds poursuit ses efforts visant à accroître et à étendre la sécurité en matière de contraception. Ainsi, au Mexique, le FNUAP a été le chef de file de la mobilisation d'autres ressources au moyen d'un accord de participation aux coûts qui a assuré l'achat et la gestion de produits de santé de la procréation dans la moitié de tous les États du pays.

36. Durant la période couverte par le PFP, le FNUAP a renforcé la capacité de son personnel et du personnel de contrepartie d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies nationales de sécurité d'approvisionnement en produits de santé de la procréation. Ces efforts ont été complétés par des stratégies visant à accroître la demande, à améliorer l'accès et le choix au moyen d'un appui aux recherches concernant les opérations; à renforcer les compétences en matière de plaidoyer; à former des prestataires de services; à accroître la distribution communautaire et la commercialisation sociale. De plus en plus, les organismes de développement cherchent à établir un partenariat stratégique avec le FNUAP en vue d'assurer la sécurité en matière de produits et à renforcer l'engagement, les capacités et l'appui au niveau national pour les systèmes de gestion logistique durable.

37. Il y a eu une amélioration constante au cours de la période couverte par le PFP dans le renforcement de la qualité des services de santé en matière de procréation grâce à l'élaboration et à l'utilisation de protocoles cliniques et de normes de pratique. En 2000, 14 pays ont indiqué qu'au moins 60 % des points de desserte offraient des services de santé en matière de procréation conformément aux protocoles établis. En 2002, ce nombre avait plus que doublé, ce qui donne à penser que les pays mettaient un accent accru sur la qualité des soins. En 2000, des pays

ont indiqué que les protocoles et normes de pratique avaient été étendus au-delà de la planification familiale en vue de couvrir les soins prénatals et postnatals, les soins obstétricaux d'urgence, les infections de l'appareil reproducteur et les avortements non médicalisés, et les points de desserte dans 28 pays suivent à présent les protocoles pour la violence fondée sur le sexe. En plus, 37 pays révisent ou mettent à jour les protocoles existants, avec l'appui du FNUAP axé sur la formation et l'élaboration de directives. Les initiatives du FNUAP sont étendues en étant mises en oeuvre au niveau national et dans certains cas régional. Toutefois, les capacités institutionnelles et humaines demeurent souvent faibles, ce qui nuit à la qualité des soins.

38. Plusieurs partenariats ont été établis durant la période couverte par le PFP en vue d'améliorer la qualité des services au moyen d'approches axées sur la défense des droits fondamentaux. Le FNUAP a été le chef de file d'un partenariat interinstitutions visant d'une part à améliorer la qualité des soins de santé en matière de sexualité et de procréation au moyen de la mobilisation des communautés, en particulier les femmes, pour qu'elles exigent des services de qualité, et d'autre part, à renforcer les partenariats entre les communautés, les prestataires de services et les responsables de l'élaboration des politiques. Des mesures ont été prises aux fins de la réalisation d'analyses de pays et d'évaluations des besoins, du partage des connaissances et de la mise en place de partenariats ont été engagés. L'approche est axée sur des facteurs tels que la situation des femmes et la pauvreté qui entravent l'accès à des soins de qualité. Elle fournit aussi un bon modèle pour intégrer les préoccupations liées aux soins de santé dans les programmes généraux nationaux.

Produit 3

Indicateurs	Environnement amélioré pour lutter contre les pratiques préjudiciables à la santé des femmes		
	Nombre de pays ¹		
	2000	2002	2002-en cours d'élaboration
Politique nationale mise en place pour lutter contre les pratiques préjudiciables ²	14	57	13

¹ Le nombre total de pays ayant un programme de pays durant la période couverte par le PFP est de 90.

² Les augmentations reflètent l'amélioration des rapports ainsi qu'une véritable augmentation.

39. L'appui du FNUAP à l'augmentation de la demande de soins de santé en matière de procréation et l'accès à ceux-ci est appréhendé dans le PFP par un produit relatif à l'amélioration de l'environnement permettant de lutter contre des pratiques préjudiciables à la santé des femmes. Les pratiques signalées préjudiciables à la santé des femmes sont les suivantes : violence sexuelle; mutilation génitale des femmes; grossesse et mariage précoce; mauvaise nutrition; et certaines pratiques à la naissance et durant la période puerpérale. De plus, le manque d'instructions et l'absence de possibilités offertes par l'existence, manque aggravé par la pauvreté, ont des effets préjudiciables sur le bien-être des filles et des femmes. Les efforts visant à éliminer les pratiques préjudiciables se heurtent souvent à une résistance parce qu'ils remettent en question les normes et les valeurs socioculturelles traditionnelles. Le FNUAP a investi dans des programmes de sensibilisation et d'éducation des communautés visant à atteindre différentes parties

prenantes telles que les autorités religieuses, la police et les militaires, et à contribuer à rompre le silence sur des questions telles que la violence sexuelle. On a indiqué une augmentation du nombre des pays qui avaient mis en place des *politiques nationales pour lutter contre les pratiques préjudiciables* et adopté des lois visant à décourager le mariage précoce et à criminaliser les différentes formes de violence sexuelle. Soixante pour cent des bureaux de pays du FNUAP ont fourni un appui à l'élaboration de politiques nationales, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Il reste à présent à assurer leur application.

Principaux domaines d'appui fourni par les bureaux de pays à l'élaboration de politiques nationales

Plaidoyer en faveur de politique	89 %
Renforcement des capacités des ONG et groupes de la société civile	82 %
Surveillance de l'environnement politique	67 %
Mise en place de partenariats et de réseaux opérationnels	55 %

40. Des réseaux régionaux visant à sensibiliser à la prévalence des pratiques préjudiciables et à leurs effets négatifs sur les résultats en matière de santé de la procréation comptent un réseau d'Asie du Sud-Est sur le trafic, le Forum asiatique des parlementaires sur la population et le développement qui a décidé d'inclure l'élimination de la violence contre les femmes dans son agenda relatif aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes. En Amérique latine, un symposium financé par le FNUAP sur la violence fondée sur le sexe, la santé et les droits a réuni plus de 200 représentants de gouvernements et d'ONG et a débouché sur un appel à la prise de mesures qui a eu pour effet l'attribution d'un rang de priorité élevé à ces questions.

Objectif 2 du plan de financement pluriannuel : Il y a un équilibre entre la dynamique démographique et le développement économique et social

41. Dans le contexte de la réduction de la pauvreté, réaliser un équilibre entre la dynamique démographique et le développement économique et social est un véritable défi, du fait de leurs relations complexes. Les effets de la dynamique démographique sur le développement dépendent de nombreux facteurs, notamment de l'environnement, des ressources naturelles, de l'orientation des politiques sociales et économiques et des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes. Les liens entre l'accroissement de la population et le développement économique dépendent aussi des progrès réalisés par le pays dans le cadre de la transition démographique pour ce qui est de passer d'un taux de fécondité élevé à un taux de fécondité faible.

42. Dans toutes les parties du monde, les pauvres se heurtent à des problèmes plus nombreux pour parvenir à la fécondité désirée et satisfaire d'autres besoins de santé en matière de procréation. La pauvreté conduit au maintien d'une fécondité élevée qui entrave la croissance économique et empêche de sortir de la pauvreté. Elle perpétue les inégalités entre les sexes, qui privent les femmes de possibilités en matière d'enseignement et d'économie et qui limitent l'accès à l'information et aux services dans le domaine de la santé en matière de procréation.

43. Les résultats obtenus dans le domaine de la santé, tels que l'espérance de vie et les taux de mortalité infantile, sont fortement influencés par les facteurs de risque relatifs au développement économique, notamment les inégalités entre les sexes. En

Afrique au sud du Sahara, un nombre substantiel de pays enregistrent à présent une diminution absolue de l'espérance de vie, reflet des ravages du VIH/sida. L'épidémie a imposé de nouvelles structures dans la région, décimant la population en âge de travailler, renversant des gains réalisés en matière d'espérance de vie et réduisant l'accroissement de la population par un accroissement de la mortalité.

44. Le FNUAP a travaillé à l'élaboration d'un cadre théorique sur les liens entre la réduction de la pauvreté, la santé et les droits en matière de procréation, la population, l'égalité entre les sexes et le développement. Le Fonds aide les gouvernements à développer une capacité nationale en vue de mieux comprendre ces liens et d'utiliser des données ventilées par sexe et une analyse en vue de a) réaliser des évaluations de la pauvreté visant à définir les demandes non satisfaites; b) mettre à jour les tendances en matière de population et de développement et leur incidence sur la pauvreté; c) établir une base de faits observés aux fins de la concertation et de plaidoyers nationaux et locaux; et d) donner forme à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques et plans de lutte contre la pauvreté. Un rôle important du FNUAP consiste à persuader les responsables politiques qu'investir dans l'autonomisation des filles et des femmes et leur santé en matière de procréation est crucial pour le développement et la réduction de la pauvreté.

Produits du FNUAP visant à atteindre l'objectif 2 du plan de financement pluriannuel

45. Au cours de la période couverte par le plan de financement pluriannuel, environ 20 % des ressources de base ont été affectées à la réalisation de l'objectif qu'est l'instauration d'un équilibre entre la dynamique démographique et le développement économique et social.

Produit 4

<i>Plan de développement national et plan sectoriel conforme au Programme d'action de la CIPD</i>			
<i>Indicateur</i>	<i>Nombre de pays¹</i>		
	<i>2000</i>	<i>2002</i>	<i>2002-en cours d'élaboration</i>
Mécanisme intersectoriel visant à examiner les plans nationaux et sectoriels ²	21	65	11
Nombre de représentants gouvernementaux qui ont suivi des programmes d'apprentissage portant sur les questions relatives à la condition féminine	14	38	n.d.

¹ Le nombre total de pays ayant un programme de pays durant la période couverte par le PFP est de 90.

² Les augmentations reflètent l'amélioration dans l'établissement des rapports ainsi qu'une véritable augmentation.

46. Les pays font état de progrès considérables vers l'intégration du Programme d'action de la CIPD dans les plans de développement national et plans sectoriels, en s'appuyant sur l'appui fourni par le FNUAP pour la production et l'utilisation d'informations démographiques, le développement des capacités nationales et des partenariats intersectoriels renforcés. Le nombre de pays déclarant être dotés d'un *mécanisme international pour examiner les plans de développement et les plans*

sectoriels a triplé. La plupart des pays comptent plus d'un mécanisme, allant de conseils régionaux à la population et d'ateliers interministériels à des comités de cabinet sur les services sociaux de base. La majorité des mécanismes opèrent au niveau national, bien que la décentralisation ait produit des mécanismes locaux et régionaux. Environ les trois quarts de l'appui du Fonds sont consacrés à trois domaines : le développement de la capacité des ONG en matière de plaidoyer, les compétences médiatiques et réseautage; la promotion de la coordination et de la coopération intragouvernementales; la mise en place de réseaux et de partenariats fonctionnels.

47. La participation croissante du Fonds au développement de cadres, tels que les stratégies contre la pauvreté et les approches sectorielles ont conduit à une augmentation substantielle des rapports établis sur des mécanismes de planification intersectorielle. Dans 32 pays où une stratégie de lutte contre la pauvreté ou une stratégie intérimaire de lutte contre la pauvreté a été établie, la principale contribution du Fonds a été de fournir un appui à l'inclusion d'indicateurs démographiques tenant compte de la problématique homme-femme et le développement des capacités statistiques nationales. Dans 21 pays où une stratégie de lutte contre la pauvreté est en cours d'élaboration ou à ses débuts, plus de 80 % des bureaux de pays indiquent une participation au processus préparatoire. Les principales contributions sont un appui à l'élaboration d'indicateurs, le renforcement de la capacité statistique et le plaidoyer. Le FNUAP a été le chef de file de plusieurs comités interorganisations en vue de guider la sélection d'indicateurs sexospécifiques et d'établir des bases de données d'ensemble et des plans de surveillance. Le Fonds a constamment plaidé en faveur d'une plus grande participation des ONG à ses cadres et a fourni un appui aux interventions visant à renforcer le dialogue entre les gouvernements et la société civile et à renforcer la participation dans tous les partenariats de développement. Le défi à relever consiste à veiller à l'intégration de l'ordre du jour de la CIPD dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et les approches intersectorielles. Un examen réalisé en 2003 par le FNUAP portant sur 25 rapports de pays sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire a conclu que si les rapports varient considérablement dans la manière, les détails et la profondeur avec laquelle ils couvrent la santé en matière de procréation, les pays du programme ont choisi d'inclure cet objectif dans 14 des 25 rapports. Dix des rapports consacrent un objectif de chapitre à la santé en matière de procréation et quatre autres couvrent bien ces questions. Environ la moitié des rapports se sont référés de façon limitée aux questions de population et de pauvreté. Des progrès restent à faire pour que l'on accorde une attention soutenue et suffisante aux questions de santé en matière de procréation, d'égalité des sexes et de population.

48. L'indicateur sur le *nombre de représentants gouvernementaux qui ont suivi des programmes d'apprentissage portant sur les questions relatives à la condition féminine* n'est pas satisfaisant parce que les activités ont fait l'objet de rapports couvrant une gamme de programmes qui ne sont pas comparables. De plus, s'il existe un lien logique entre l'augmentation de la capacité et l'amélioration des résultats, il s'agit ici essentiellement d'un niveau d'activité plutôt que d'un indicateur de produit.

Produit 5

Indicateurs de produits	Disponibilité accrue de données démographiques ventilées par sexe		
	Nombre de pays ¹		
	2000	2002 d'élaboration	2002- en cours
Base de données nationales de données démographiques ventilées par sexe, avec des plans pour l'actualisation ²	14	50	31

¹ Le nombre total de pays ayant un programme de pays durant la période couverte par le PFP est de 90.

² Les augmentations reflètent une amélioration d'établissement de rapports ainsi qu'une véritable augmentation.

49. La disponibilité de données ventilées par sexe est un besoin clef pour que le principe de l'égalité des sexes se traduise par des mesures concrètes. Le Fonds a joué un rôle directeur en appuyant la création de *bases de données nationales ventilées par sexe* en vue d'intégrer les dimensions sexospécifiques dans l'élaboration et l'application des politiques et la prise de décisions. Entre 2000 et 2002, les pays font état d'un triplement du nombre des bases de données nationales, avec près de 80 % d'entre elles actualisées périodiquement et près de deux tiers accessibles aux ONG. Ces résultats devraient être interprétés avec prudence du fait que la nature des bases de données varient entre les pays, certains étant centralisés et informatisés, d'autres n'étant qu'un ensemble de données recueillies telles que celles provenant de recensement et d'enquêtes démographiques et sanitaires. Une plus grande disponibilité de données doit aussi être liée à un ciblage plus stratégique des ressources, ainsi qu'aux politiques stratégiques et programmes de suivi et d'évaluation.

50. La principale source indiquée pour les bases de données est le recensement (84 %), les enquêtes sur les ménages et sur la population, et les enquêtes démographiques et sanitaires. Le FNUAP a joué un rôle proactif en prenant des systèmes de données améliorés et en coordonnant des partenariats nationaux et internationaux en vue de s'attaquer aux obstacles qui entravent l'accès aux données. Le Fonds a apporté une contribution importante à la réalisation de recensements dans le monde entier, en particulier en Afrique au sud du Sahara. Le FNUAP a apporté aussi un appui direct pour les préparatifs du recensement qui sera entrepris en Afghanistan. Depuis 2000, le FNUAP a renforcé ses partenariats de recherche avec la société civile et a fourni un appui aux recherches qualitatives et comportementales, en vue de combler les lacunes informationnelles dans des domaines critiques tels que la violence fondée sur le sexe. Ces efforts ont compris un programme de recherche régional en Afrique visant à incorporer les dimensions socioculturelles dans les enquêtes démographiques. Malgré les progrès réalisés dans toutes les régions, des déficiences perdurent au niveau de l'accessibilité en temps voulu à des données fiables, notamment des données pour le suivi de l'application des objectifs du Millénaire en matière de développement, ce qui crée des obstacles pour les décideurs et planificateurs.

Objectif 3 du PFP : Égalité des sexes et autonomisation des femmes

51. Le Programme d'action de la CIPD a identifié l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes comme des objectifs à part entière et des éléments clefs du développement et de l'élimination de la pauvreté. La discrimination fondée sur le sexe limite les capacités des femmes et entrave leur accès à l'enseignement, aux soins de santé et aux ressources et actifs économiques. Elle limite leur aptitude à opérer des choix et de prendre des décisions valables. Récemment, l'attention portée dans le monde aux questions relatives à l'égalité des sexes s'est accrue du fait de leur inclusion dans les objectifs du Millénaire en matière de développement. Comme le PFP, ces objectifs mesurent les progrès réalisés en s'appuyant sur l'écart entre les sexes dans l'enseignement, l'alphabétisation et la participation politique. L'initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, que le FNUAP préside, a aussi pour effet que l'alphabétisation et l'éducation des filles et des femmes se voient accorder un rang de priorité élevé aux niveaux national et international. Bien que des progrès aient été réalisés, les deux tiers des 861 millions d'adultes analphabètes sont des femmes et 60 % des 113 millions d'enfants qui n'ont pas accès à l'école primaire sont des filles. Dans la plupart des pays, les femmes occupent moins de 20 % des sièges des parlements nationaux.

52. Des changements sociaux et structurels profonds sont nécessaires pour établir les conditions qui permettront l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, à commencer par la création d'un environnement porteur (discuté plus haut au titre de l'objectif 1 du PFP) à même de promouvoir et de faire appliquer les lois politiques et pratiques relatives à l'égalité des sexes et des systèmes de valeur. Le Fonds collabore avec des partenaires au niveau national en vue d'élaborer des approches efficaces sensibles aux spécificités culturelles et axées sur la protection des droits, en vue d'assurer l'autonomisation des femmes et des filles, en particulier celles qui sont pauvres, ont été déplacées, sont membres de minorités ou d'autres groupes désavantagés, en vue d'exprimer les demandes d'égalité d'accès à la formation et de services de haute qualité. Un examen réalisé en 2002 a révélé que 57 bureaux de pays ayant répondu à une enquête reconnaissent qu'il s'agissait d'une priorité, et ont indiqué que leur personnel avait besoin de nouvelles compétences et de conseils en vue de promouvoir les droits fondamentaux dans différents contextes culturels et religieux.

Produit 6

Informations supplémentaires sur les questions relatives à l'égalité des sexes

Indicateurs	Nombre de pays ¹	
	2000	2002
Écoles primaires ayant adopté des programmes sur la santé en matière de procréation tenant compte des sexospécificités	10	20
Écoles secondaires ayant adopté des programmes sur la santé en matière de procréation tenant compte des sexospécificités	12	27
Documents d'information sur les questions relatives à l'égalité des sexes visant spécifiquement les hommes	5	27

¹ Le nombre total de pays ayant un programme de pays pendant la période couverte par le plan de financement pluriannuel est de 90.

53. Le produit du plan de financement pluriannuel concernant les informations supplémentaires sur les questions relatives à l'égalité des sexes reprend un mode d'approche de la lutte contre la discrimination entre les sexes consistant à renforcer les normes et valeurs de comportement qui favorisent l'égalité des sexes et la participation des femmes aux prises de décisions. Deux indicateurs axés sur les adolescents en milieu scolaire et les hommes sont utilisés.

54. Le FNUAP s'attache depuis longtemps à appuyer les programmes concernant la population, la vie familiale et l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires, et il ressort des rapports de pays que ces programmes abordent de plus en plus l'égalité des sexes et la santé et les droits en matière de procréation. Les données fournies dans les rapports montrent des progrès quantitatifs en ce qui concerne l'adoption de *programmes sur la santé en matière de procréation tenant compte des sexes* dans le cadre de l'éducation primaire et secondaire. Plusieurs pays font état d'une transposition des efforts, à une plus grande échelle, au niveau national. Par exemple, à Cuba, au Guatemala et en Mongolie, le Gouvernement a approuvé l'inclusion dans les programmes scolaires d'un enseignement sur la santé en matière de procréation; et en Colombie, le Gouvernement a rendu obligatoire l'éducation sexuelle dans les écoles primaires et secondaires. Cependant, certains progrès n'ont pas été signalés, pendant la période couverte par le Plan de financement pluriannuel car si de nombreux pays appuient l'élaboration de tels programmes, ceux-ci n'ont pas encore été adoptés.

55. Le Fonds a également fourni un appui aux adolescents et aux jeunes hors du milieu scolaire. En 2002, plus de 80 % des programmes de pays soutenaient une éducation et des consultations entre camarades à l'intérieur et en dehors de l'école. Trente-trois programmes de pays appuyés par le FNUAP avaient entrepris de nouvelles initiatives et des projets pilotes pour renforcer les capacités nationales. Le FNUAP a contribué à rendre l'environnement plus propice à une éducation des adolescents et des jeunes tenant compte des sexes en investissant dans des recherches socioculturelles visant à l'élaboration de matériel de communication du type « information, éducation et communication » (IEC); en sensibilisant les parents, les enseignants et les responsables communautaires; en appuyant l'élaboration de politiques nationales de santé en matière de procréation pour les adolescents; et en s'attaquant aux obstacles qui empêchent les filles de terminer leur scolarité.

56. Le nombre de pays ayant communiqué des informations sur le deuxième indicateur, à savoir le nombre de documents d'information sur les questions relatives à l'égalité des sexes visant spécifiquement les hommes a augmenté pendant la période couverte par le plan de financement pluriannuel, mais il convient d'interpréter prudemment ces données car l'indicateur est difficile à mesurer et a été diversement compris. Selon des renseignements complémentaires rassemblés en 2002, plus de la moitié des pays appuyaient la production de documents d'information sur l'égalité des sexes mais, pour beaucoup, ceux-ci incluaient, mais ne visaient pas exclusivement, les hommes. Une analyse effectuée en 2002 du travail effectué par le Fonds avec des institutions et des responsables (essentiellement masculins) religieux et culturels a montré des progrès concrets quant à la création d'un espace commun de collaboration pour l'égalité des sexes. Pendant la période couverte par le plan de financement pluriannuel, les programmes sont sortis du cadre des services de consultation traditionnels pour atteindre les hommes dans leur environnement propre, comme au sein de la police et de l'armée;

dans des situations de conflit et d'après conflit dans la République démocratique du Congo, en Érythrée, en Éthiopie et en Sierra Leone; et dans des lieux informels comme les salons de coiffure. Les actions ont été rendues plus efficaces grâce à un guide de programmation sur un partenariat avec les hommes, faisant fond sur les enseignements acquis; et par une augmentation des investissements dans la recherche visant à une meilleure compréhension de la masculinité et de la dynamique des relations entre les sexes.

57. Un autre domaine où le FNUAP a eu une influence positive sur l'information concernant les questions relatives à l'égalité des sexes correspond au produit de l'objectif 2, à savoir la disponibilité accrue de données ventilées par sexe. Ces données, conjuguées à l'élaboration d'un outil opérationnel, ont augmenté la capacité propre de chaque pays de suivre l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Dans de nombreux pays, le FNUAP a prêté son concours pour l'élaboration du rapport national d'exécution de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cinquante-sept pays dans lesquels travaille le Fonds ont signé le Protocole facultatif se rapportant à la Convention, qui permet à des particuliers ou des groupes de femmes d'adresser des communications faisant état de violations à un comité habilité à les examiner. Bien que cela constitue un instrument puissant pour tenir les gouvernements responsables des progrès en matière d'égalité des sexes, il faut aller plus avant dans l'exécution.

58. Le FNUAP tient à travailler en partenariat avec des institutions des Nations Unies qui partagent le même objectif de l'égalité des sexes et du renforcement du pouvoir d'action des femmes, et le Fonds conduit fréquemment le groupe thématique sur l'égalité des sexes au niveau des pays. Le FNUAP a collaboré avec l'UNICEF et l'OMS en ce qui concerne la promotion de compétences pratiques et de programmes relatifs à des styles de vie sains, ainsi que l'éducation des filles; et il a collaboré avec l'UNICEF, le PNUD et UNIFEM en vue d'élaborer des principes directeurs pour intégrer les questions d'égalité des sexes dans les bilans communs de pays (BCP), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) dans 12 pays.

Stratégies

59. Le FNUAP s'appuie sur quatre stratégies principales pour réaliser ses buts et produits : a) plaidoyer; b) renforcement des capacités nationales; c) mise en place et utilisation d'une base de connaissances; et d) promotion, renforcement et coordination des partenariats. Le présent rapport expose ci-après les principaux enseignements tirés de l'application de ces stratégies pendant la période couverte par le plan de financement pluriannuel.

60. **Plaidoyer.** Cette stratégie a constitué une priorité pour le FNUAP depuis sa création. Le Fonds a entrepris un examen approfondi de ses activités de plaidoyer au niveau national, et a rendu compte de ses conclusions au Conseil d'administration dans le rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2000 (DP/FPA/2001/4, Part I). Dans l'ensemble, les interventions du Fonds dans ce domaine ont visé à créer un

environnement politique favorable pour accélérer la réalisation des objectifs de la CIPD.

61. Le plaidoyer est une stratégie qui requiert une surveillance permanente de l'environnement extérieur à tous les niveaux du Fonds. À l'approche du dixième anniversaire de la CIPD, les efforts pour entraver les travaux du FNUAP et les progrès dans l'application du Programme d'action de la CIPD se sont intensifiés dans certains secteurs. Parallèlement, le Fonds a redoublé d'efforts pour susciter une adhésion et un appui de grande envergure au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à ses propres opérations. Cela s'est notamment traduit par un élargissement de la couverture médiatique des questions de population, et l'engagement pris par plus d'une centaine de parlementaires d'Ottawa (Canada) de promouvoir l'ordre du jour de la CIPD lors de la Conférence parlementaire internationale sur l'exécution du Programme d'action de la CIPD. Un appui tout aussi ferme et indéfectible pour l'ordre du jour de la CIPD s'est manifesté à Bangkok (Thaïlande) lors de la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, ainsi qu'au cours de la trente-sixième session de la Commission de la population et du développement qui a récemment conclu ses travaux.

62. La qualité et les résultats des activités de plaidoyer s'améliorent sensiblement avec des stratégies fondées sur les faits, améliorant les chances d'un débat éclairé, et de réformes politiques et législatives. De nombreux pays ont appuyé des recherches socioculturelles en vue d'étayer des campagnes de plaidoyer, y compris pour la conception de messages culturellement adaptés. Par exemple, l'appui du Fonds à des actions visant à décourager les mutilations génitales féminines (MGF) ont permis l'élaboration de mesures correspondantes et l'adoption de lois dans 14 pays au cours de la période couverte par le plan de financement pluriannuel.

63. Le FNUAP a érigé le plaidoyer en domaine essentiel de programme en 1995, et en stratégie clef du plan de financement pluriannuel en 2000, ce qui a entraîné un changement conceptuel dans l'élaboration des programmes de pays. Dès lors qu'un nombre croissant de pays intègrent le plaidoyer dans leurs programmes concernant la santé en matière de procréation ainsi que la population et le développement, les interventions de plaidoyer sont mieux alignées sur les objectifs et les produits de la CIPD et du plan de financement pluriannuel. De plus en plus, les interventions tentent de remédier à des lacunes de programmation dans des domaines comme les besoins particuliers des adolescents et de la jeunesse; la prévention du VIH/sida; et l'utilisation de données.

64. Bien que de nombreux pays se soient attachés à élaborer une stratégie de plaidoyer, la participation insuffisante des intéressés et la faiblesse des mécanismes de coordination nationaux ont réduit l'efficacité de ces stratégies. Dans plusieurs pays, des personnalités et de hauts responsables ont été mobilisés pour mettre en évidence un problème mais il n'y a eu aucun suivi systématique. L'expérience montre que la responsabilisation des collectivités, le renforcement des capacités des ONG, la mise en réseau et des partenariats stratégiques permettent de créer de vastes coalitions qui appuient et défendent les principes de la CIPD.

65. **Renforcement des capacités nationales.** Le renforcement des capacités nationales reste un élément fondamental des efforts de programmation du FNUAP en vue d'intégrer la santé en matière de procréation, la population et l'égalité des sexes dans l'élaboration des politiques et le développement. En juin 2002, le rapport

annuel de la Directrice exécutive (DP/FPA/2002/4, Part I) au Conseil d'administration a mis en évidence les activités de renforcement des capacités nationales du FNUAP.

66. En 2002, le Fonds a procédé à une évaluation thématique des interventions de renforcement des capacités entreprises dans six pays – Brésil, Côte d'Ivoire, Égypte, Népal, Nigéria et Viet Nam – durant la période 1992-2001. L'objectif était d'analyser l'efficacité de l'aide du FNUAP dans ce domaine, et d'en tirer des enseignements pour enrichir les politiques et les programmes. L'évaluation a permis d'examiner l'efficacité de l'investissement du Fonds sous six angles différents : a) création d'une vision et d'objectifs communs en matière de population, d'égalité des sexes et de développement et de santé en matière de procréation; b) développement des ressources humaines; c) développement de systèmes organisationnels; d) planification, suivi et évaluation par itération des interventions de programme; e) constitution de partenariats en coordination; et f) mobilisation de ressources pour la durabilité.

67. L'évaluation a permis de constater que le Fonds avait investi dans différents types et niveaux de formation à l'intention de correspondants nationaux, y compris aux points de dessert; dans l'amélioration des processus et fonctions techniques et organisationnels; et dans la création d'un environnement favorable, par l'élaboration de politiques nationales, le plaidoyer et la sensibilisation. Faute de suivi, les programmes n'ont pu mesurer l'impact des activités de renforcement des capacités appuyées par le FNUAP. À l'exception de deux projets au Brésil et en Égypte, la planification, le suivi et l'évaluation ont été généralement limités. L'évaluation a mis en évidence la nécessité, d'une approche globale et intégrée du développement des capacités ainsi que la nécessité, pour les correspondants nationaux, d'axer leur attention sur la mobilisation de ressources pour la durabilité des programmes.

68. En recommandant que le FNUAP adopte une approche globale et intégrée du développement des capacités, l'évaluation a souligné que le Fonds devrait suivre ses interventions pour le développement des capacités afin de mieux contrôler les résultats. Le FNUAP dispose de peu d'instruments ou de cadres pour aider le personnel à analyser les capacités. Dès lors, le Fonds doit systématiquement organiser et communiquer à l'ensemble du personnel les expériences et les connaissances sur le développement des capacités, et renforcer son expertise interne dans ce domaine.

69. **Établissement et utilisation d'une base de connaissances.** Le FNUAP a depuis longtemps investi dans le renforcement des capacités nationales pour générer et analyser les informations, mais il a constaté que les données surtout démographiques n'avaient pas toujours été utilisées efficacement pour la planification, le suivi et l'évaluation à l'échelon national et local. Ainsi, il faut mettre davantage l'accent sur l'établissement d'une base de connaissances pour rendre plus efficaces la programmation et l'utilisation des ressources, en s'appuyant sur les enseignements tirés de la collecte et de l'analyse de données.

70. Reconnaissant la nécessité de retenir systématiquement les enseignements tirés d'années d'expérience, le personnel du FNUAP a posé les premiers jalons d'une stratégie globale de partage des connaissances durant la période couverte par le plan de financement pluriannuel. Des réseaux et acquis de savoir ont été expérimentés dans des domaines de programmation clefs, y compris la santé en matière de procréation des adolescents, les fistules obstétricales et la qualité des soins. Le

FNUAP a institué un Service du partage de l'information qui a entrepris de renforcer la capacité du personnel, les outils et les procédures pour le partage des connaissances.

71. De plus en plus, au niveau des pays et à l'échelon régional, on s'est intéressé à l'utilisation de données pour suivre les progrès quant à la réalisation des objectifs de la CIPD et des actions clefs de l'examen quinquennal CIPD+5. Un projet panarabe sur la santé familiale a renforcé les capacités nationales de générer des informations dans les domaines de la démographie, de l'égalité des sexes et de la santé en matière de procréation et a fourni des données de planification de référence en vue d'élaborer une série commune d'indicateurs pour les programmes dans cinq pays. Ce projet servira de modèle dans 12 autres pays, pour créer une base de données régionale permettant de suivre l'exécution de la CIPD. En Amérique latine, un programme régional appuyé par le FNUAP a élaboré un système d'indicateurs afin d'aider la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) dans son rôle de suivi régional de la CIPD. Une profusion de recherches orientées vers l'action concernant les nouvelles questions qui se posent en matière de population et de pauvreté a été produite et intégrée dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), notamment au Nicaragua. Le FNUAP a appris que les organismes de la société civile jouent un rôle essentiel pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs de la CIPD, mais ont des difficultés pour accéder aux données officielles. Avec l'aide du FNUAP, le Réseau pour la santé des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes a édifié un système de suivi de la CIPD dans huit pays. Cet outil essentiel pour les ONG de toute la région sera disponible en ligne. Parallèlement, il importe que les gouvernements constituent leur propre base de données pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des objectifs de la CIPD.

72. **Promotion, renforcement et coordination des partenariats.** L'enseignement le plus important de la période couverte par le plan de financement pluriannuel est qu'il n'est pas possible de réaliser des objectifs de développement au niveau mondial ou national si l'on ne constitue pas des partenariats solides, cohérents et viables. Les objectifs du Millénaire pour le développement fournissent un cadre général et une perspective à long terme pour des actions de partenariat. Au niveau mondial, le FNUAP a préféré se concentrer sur le renforcement de partenariats stratégiques opérationnels avec la Banque mondiale et l'OMS (voir également DP/FPA/2003/4, Part I).

73. Au niveau des pays, le FNUAP a appris qu'il lui faut cesser d'appuyer des projets isolés pour jouer un rôle plus actif dans des cadres de partenariat, en définissant des objectifs et résultats communs, en apportant des innovations, des informations et des enseignements tirés de ses expériences aux niveaux mondial et autres, et en encourageant l'affectation de ressources à l'exécution de l'ordre du jour de la CIPD. Le FNUAP a renforcé ses partenariats de travail avec des organismes de la société civile, des groupes de jeunes et de femmes, des institutions culturelles et religieuses et des responsables de tous les pays, afin de mieux mettre en oeuvre l'ordre du jour de la CIPD dans des contextes culturels spécifiques et d'appuyer leur participation à la politique et la planification à l'échelon national et local.

74. La détérioration du système de santé dans de nombreux pays prioritaires compromet l'accès aux services de santé en matière de procréation, ce qui a conduit le FNUAP à s'impliquer davantage dans des réformes et approches sectorielles. Les

partenariats du FNUAP dans des approches sectorielles (voir également DP/FPA/2003/4, Part III) ont fourni l'occasion de mettre en évidence les questions de santé en matière de procréation et d'égalité des sexes dans la planification nationale. La décentralisation pose des problèmes particuliers en obligeant à collaborer avec de nouveaux partenaires qui peuvent ne pas considérer la santé en matière de procréation comme une priorité ou qui pourraient ne pas avoir les moyens de concevoir et de mettre en oeuvre des programmes de santé en matière de procréation. Si, dans l'ensemble, il y a toujours beaucoup de progrès à faire, le FNUAP a investi dans des partenariats en vue de constituer des systèmes locaux de données, d'enrichir le processus de décision national de cette base d'informations, de faciliter la participation de communautés pauvres à la planification et au suivi des services, et de renforcer le dialogue avec des responsables religieux et communautaires.

75. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) fournissent d'excellentes occasions au FNUAP d'élargir ses partenariats au-delà des ministères de la santé, de montrer que l'égalité des sexes, la santé en matière de procréation et la population sont des préoccupations multisectorielles étroitement liées à la réduction de la pauvreté. Certains pays, dont le Bangladesh, l'Éthiopie, le Népal et le Yémen, ont déjà saisi ces occasions, tandis que d'autres ont connu des problèmes résultant de l'instabilité politique, du manque de fonds pour appliquer les décisions, et d'une participation insuffisante des collectivités. Selon une enquête menée en 2003 sur des pays ayant mené à bien intégralement un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, si la plupart des bureaux de pays du FNUAP ont participé au processus, ils pensent qu'ils pourraient être plus efficaces en renforçant la capacité technique et l'expertise du personnel; en s'engageant dans le processus dès le début; et en constituant de plus solides partenariats avec les institutions de Bretton Woods. À cet effet, le FNUAP a collaboré avec l'Institut de la Banque mondiale pour organiser des programmes annuels de formation du personnel sur la santé en matière de procréation et la réforme du secteur de la santé. Le Fonds doit également s'attacher à constituer une solide base d'informations, y compris, d'arguments économiques permettant de convaincre les institutions financières que la promotion de l'égalité des sexes et de la santé en matière de procréation sont de solides investissements, l'épanouissement des jeunes étant le plus stratégique d'entre eux. À l'heure actuelle, la plupart des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ne traitent pas de manière satisfaisante ces questions ou n'y consacrent pas suffisamment de ressources.

76. Pour rendre plus efficace l'assistance au niveau des pays, le FNUAP s'est associé à des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) afin de simplifier et d'harmoniser les processus et les modalités de programmation. Outre la simplification et l'harmonisation des procédures financières et de la programmation, le FNUAP a apporté sa contribution à d'autres domaines où il dispose d'un avantage spécifique : VIH/sida, santé en matière de procréation, égalité des sexes, et collecte et analyse de données. Dans toutes les régions, en particulier en Asie et en Afrique, le FNUAP s'est engagé de manière active dans le processus d'établissement des rapports concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, en saisissant cette occasion décisive de mettre en évidence le caractère fondamental de l'accès à la santé en matière de procréation pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

IV. Axer la gestion sur les résultats

77. Depuis l'adoption du plan de financement pluriannuel, le Fonds, reconnaissant que l'obtention de résultats en matière de développement passe par une amélioration de son efficacité, a réalisé un gros investissement dans le renforcement de la gestion axée sur les résultats. Tout en sachant qu'il s'agit là d'une entreprise de longue haleine et d'un processus graduel d'évolution de la culture et que l'orientation et la coordination de l'ensemble des systèmes réclameront davantage de temps et d'efforts, il a accompli d'énormes progrès. Il a eu le vent en poupe, en raison du soutien actuel des États Membres et du dialogue régulier instauré avec les organismes des Nations Unies qui sont dans un processus analogue, notamment le PNUD, l'UNICEF et UNIFEM.

78. En 2000, le Fonds a publié une politique de gestion axée sur les résultats énonçant les principes directeurs visant à faire en sorte d'employer de manière stratégique les ressources humaines et financières afin de produire le plus grand impact en rendant les programmes et la gestion plus efficaces et plus rentables et en exigeant une plus grande responsabilisation. Les rapports précédents sur le plan de financement pluriannuel (DP/FPA/2001/4, Part II et DP/FPA/2002/4, Part II) indiquent les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de cette politique au cours des deux dernières années et identifient les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles.

79. L'opération menée par le personnel en vue d'assurer la transition a placé la gestion axée sur les résultats au centre de l'activité et a permis de formuler de nouvelles approches axées sur les résultats quant à l'orientation stratégique, au partage des connaissances, à l'apprentissage et à la formation, à la gestion des ressources humaines, à la gestion financière, à la réorientation de l'organisation et à son image de marque. Ces approches sont en train d'être intégrées aux processus et systèmes du Fonds, cela s'accompagnant d'une répartition claire des responsabilités au sein de l'institution et de la responsabilisation de ses cadres supérieurs. En vue de renforcer une conception commune des réformes envisagées et élaborées par le personnel du FNUAP lors du processus de transition, des ateliers seront organisés à l'intention de tous les fonctionnaires afin de s'assurer qu'ils comprennent les changements introduits et y sont acquis, et de clarifier le rôle important qui est le leur en tant que principaux acteurs du changement.

80. **Gestion des programmes.** Pendant la période couverte par le plan de financement pluriannuel, d'intenses efforts ont été menés afin de rendre opérationnel le principal outil de planification et de suivi des programmes au niveau national, à savoir le cadre logique, et d'en améliorer la qualité. Les ateliers sur la gestion des programmes organisés dans l'ensemble des régions, un guide d'orientation axé sur les résultats et la formation des experts des équipes d'appui technique aux pays et des partenaires nationaux, la mise au point d'un logiciel de suivi et d'évaluation ainsi que l'actualisation des principes directeurs sont autant de facteurs qui ont accru la capacité du personnel et des homologues dans le domaine de la gestion axée sur les résultats. Le FNUAP accorde un rang de priorité élevé au renforcement de la maîtrise par les pays bénéficiaires. Depuis 2000, la participation des partenaires nationaux ne cesse de se renforcer dans l'élaboration des cadres logiques, l'analyse des problèmes et des parties prenantes, de même que dans le suivi et l'évaluation. L'intensité de la collaboration varie en fonction du type d'activité et du stade du cycle de programmation. Certes la qualité, la disponibilité

et la périodicité des données posent toujours problème (plusieurs pays n'étant pas en mesure de signaler d'évolution au cours de l'année), mais l'élaboration de niveaux de référence et de plans de suivi suscite un investissement beaucoup plus important.

81. Gestion de l'organisation et suivi du comportement professionnel. L'initiative la plus remarquable prise dans ce domaine a été constituée par l'élaboration et la mise en application d'une stratégie détaillée de gestion des ressources humaines, conçue pour mettre les personnes qu'il faut à la place qu'il faut et au moment qu'il faut. Expliquée de façon détaillée dans le rapport au Conseil d'administration (DP/FPA/2002/11), cette stratégie vise à créer une organisation plus ouverte, plus responsable et plus efficace dans la réalisation des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement. La pierre angulaire de la stratégie est un système de compétences qui unifie tous les aspects de la gestion des ressources humaines, y compris le suivi du comportement professionnel et les promotions, le perfectionnement du personnel et l'apprentissage, le recrutement et la rotation des effectifs et la planification des ressources humaines. Le Fonds a achevé la réorientation du siège, la mise en place d'un nouveau programme consultatif technique axé sur les résultats et une nouvelle typologie des bureaux de pays, autant de facteurs visant à renforcer l'efficacité de l'organisation.

82. Depuis 2000, le Fonds s'est employé à responsabiliser davantage pour produire des résultats par le suivi du comportement professionnel, l'application de plans de gestion des bureaux axés sur les résultats et la publication par la Directrice exécutive des priorités annuelles de l'organisation. En 2002, 92 % des bureaux de pays ont indiqué que leurs plans de gestion prenaient en compte les priorités de l'organisation. Les plans individuels de suivi du comportement sont fondés sur les responsabilités assignées aux différents fonctionnaires dans les plans de gestion de l'organisation; ils sont suivis tout au long de l'année et évalués dans le rapport d'appréciation du comportement professionnel.

83. Gestion de l'information. Le Fonds a donné une haute priorité à l'amélioration de la connectivité électronique et l'intranet de l'organisation, le système de babillard électronique et la création de sites Web ont connu une rapide expansion. Soixante-quinze pour cent des bureaux de pays ont une page Web ou sont sur le point d'en créer une. Le recours massif, pendant le processus de transition, au système de babillard électronique pour consulter les fonctionnaires a mieux fait connaître par ces derniers le système, qu'ils utilisent avec plus d'aisance, mais cela a révélé la nécessité de renforcer la culture des communications électroniques. Le FNUAP est le premier organisme du système des Nations Unies à créer un site Web thématique au sein du système Development Gateway. Il a lancé un portail relatif à la population et à la santé en matière de procréation qui dispose d'une base de données centrée sur les collectivités et diffuse les enseignements tirés. En décembre 2002, ce portail avait 20 organisations partenaires et près de 1 400 membres dont 61 % venaient de pays en développement.

84. Gestion des ressources financières. En partenariat avec le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le FNUAP a entrepris une vaste opération tendant à mettre au point un système de planification des ressources des entreprises. Ce système intégré renforcera et simplifiera la gestion et la coordination des programmes ainsi que des ressources financières et humaines et accroîtra la responsabilisation, l'efficacité et la transparence dans les processus

concernant les entreprises. Il dispose de fonctionnalités pour lier les ressources aux résultats et facilitera le suivi du plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007. Le FNUAP s'attache actuellement à former le personnel en la matière et à faire en sorte que tous les bureaux de pays bénéficient de la connectivité afin que la première vague dans ce système de planification des ressources des entreprises puisse être opérationnelle en janvier 2004. Dès le 1er janvier 2004, tous les modules nécessaires pour améliorer la passation des marchés et la gestion des ressources humaines, de même que l'enregistrement et le contrôle des recettes et des dépenses et l'établissement de rapports y relatifs seront mis en exploitation.

V. Mise en oeuvre du cadre intégré d'allocation des ressources

85. La Conférence internationale sur la population et le développement a estimé qu'il faudrait réunir à l'échelle mondiale 17 milliards de dollars en 2000 et 18,5 milliards de dollars en 2005 pour exécuter les volets chiffrés des programmes relatifs à la santé en matière de procréation, y compris la planification familiale, la santé maternelle et la prévention des infections sexuellement transmissibles, sans compter les programmes de base relatifs à la collecte et à l'analyse de données sur la population. Il a été reconnu que des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour renforcer les systèmes de santé, assurer les soins obstétricaux d'urgence et prévenir le VIH/sida. L'enveloppe chiffrée à elle seule nécessitait la mobilisation de 5,7 milliards de dollars par la communauté internationale pour l'année 2000 et de 6,1 milliards pour l'année 2005. Dans l'examen ICPD+5, un appel a été de nouveau lancé pour que les ressources soient mobilisées d'urgence à hauteur de ces montants, compte tenu du fait que, si l'APD avait augmenté de 1997 à 1999, la part allouée à l'aide en matière de population était descendue de 3,2 % en 1997 à 2,5 % en 1999. Les pays avaient en conséquence fait passer cette part à plus de 2,9 % de l'APD en 2000. Cet apport pour l'aide en matière de population est nettement en deçà de l'objectif fixé par la Conférence internationale sur la population et le développement pour 2000. En 2001, la part allouée à l'aide en matière de population était estimée à 2 milliards 360 millions de dollars, soit 2,8 % de l'APD. La communauté internationale doit d'urgence intensifier son aide dans le domaine de la population et de la santé en matière de procréation et il lui faut privilégier la recherche de nouvelles sources de financement et de nouvelles modalités viables pour atteindre les objectifs fixés par ladite Conférence.

86. Le plan de financement pluriannuel pour la période 2000-2003, présenté au Conseil d'administration en avril 2000, comportait un cadre des ressources pour deux niveaux de financement. Pour la période 2000-2003, le premier scénario estimait le montant total des ressources nécessaires à 1,4 milliard de dollars, le second l'estimant à 1,6 milliard. Dans la décision 2000/9, le Conseil d'administration a noté les scénarios de financement du plan pluriannuel représentant les objectifs de mobilisation de ressources pour le FNUAP et a encouragé tous les pays à aider le Fonds à atteindre, pour les ressources ordinaires et les autres ressources, ce montant de 1,4 milliard de dollars pour la période 2000-2003. La présente section du rapport présente l'état des ressources mobilisées pour la durée du plan de financement pluriannuel et analyse l'affectation des ressources par rapport aux objectifs du Plan.

Mobilisation des ressources

87. L'élaboration du plan de financement pluriannuel visait à permettre au FNUAP d'être mieux en mesure d'attirer un financement prévisible et stable, en particulier s'agissant des ressources ordinaires, au cours de la période 2000-2003. Le tableau 1 présente les montants réels et prévus des ressources du FNUAP au cours de la durée du plan de financement pluriannuel.

Tableau 1

Recettes : montants réels et prévus, 2000-2003

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Sources des recettes</i>	<i>Montants prévus 2000</i>	<i>Montants réels 2001</i>	<i>Montants provisoires 2002</i>	<i>Montants prévus 2003</i>	<i>Montants réels/prévus 2000-2003</i>	<i>Objectif du plan de financement pluriannuel 2000-2003</i>
Ressources ordinaires	264	269	260	281	1 074	1 294
Autres ressources	108	128	113	80	429	140
Montant total des ressources	372	397	373	361	1 503	1 434

Note : Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des chiffres partiels. Recettes réelles pour 2000 et 2001, recettes provisoires pour 2002 et prévisions de recettes pour 2003.

88. Le Fonds prévoit que les recettes, toutes ressources confondues, pour la période 2000-2003 (voir tableau 1) atteindront 1 milliard 503 millions de dollars, soit un montant légèrement supérieur au montant de 1 milliard 434 millions prévu dans le plan de financement pluriannuel. Une analyse des tendances des recettes annuelles totales au cours de la période 2000-2003 indique des niveaux de financement imprévisibles et instables, avec un record en 2001 en raison des fortes contributions des Gouvernements du Canada, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

89. Le Fonds a investi l'importante contribution des donateurs aux autres ressources – près de trois fois le montant prévu dans le plan de financement pluriannuel – dans des domaines spécifiques, principalement dans des produits liés à la santé en matière de procréation, la réduction de la mortalité maternelle et la prévention du VIH/sida. Ces contributions représentent certainement pour les domaines prioritaires un apport dont on ne peut que se féliciter, mais elles ne constituent pas la base de ressources ordinaires prévisibles et stables dont le FNUAP a besoin pour la planification stratégique et pour exécuter les programmes de manière ininterrompue.

90. Le fait que l'objectif fixé pour les ressources dans le plan de financement pluriannuel soit atteint dissimule le niveau relativement bas des ressources ordinaires qui constituent la base des ressources allouées aux programmes de pays du FNUAP. Ce dernier prévoit que le montant total des ressources ordinaires atteindra 1 milliard 74 millions de dollars au cours de la période 2000-2003 (voir tableau 1) contre l'objectif prévu de 1 milliard 294 millions de dollars, soit un déficit de 220 millions de dollars. En 2002, le Fonds s'est trouvé dans une situation spéciale caractérisée par un important déficit de ses ressources ordinaires à cause du non-versement d'une forte contribution et de la diminution des contributions de

deux autres pays. Le manque à gagner n'a été compensé que partiellement par les contributions accrues de 12 pays, des taux de change favorables et la campagne de mobilisation de fonds dénommée « 34 Million Friends Campaign ». Il est estimé que les 34 millions de dollars de ressources ordinaires non versés auraient suffi à prévenir 2 millions de grossesses non désirées et près de 800 000 avortements provoqués, à éviter 4 700 décès liés à la maternité et plus de 77 000 décès de nourrissons et d'enfants et à réduire la morbidité maternelle de près de 60 000 cas. Un déficit de 220 millions de dollars de ressources ordinaires pendant la durée du plan de financement pluriannuel a donc de profondes répercussions. La situation du Fonds en ce qui concerne les ressources ordinaires est critique et des efforts soutenus s'imposent pour augmenter le financement.

91. Le nombre de donateurs du FNUAP a constamment augmenté et est passé de 102 pays en 2000 à 135 en 2002, en plus de l'organisation Mars Trust. Fait également encourageant : l'augmentation des annonces de contributions pluriannuelles des donateurs, passées de 16 en 2000 à 30 en 2002. Récemment, un nombre croissant de pays bénéficiaires de programmes ont annoncé des contributions pluriannuelles, ce qui indique clairement l'engagement de ces pays à assurer au Fonds et à sa mission un apport de ressources ordinaires prévisibles et stables.

Affectation des ressources

92. Dans la décision 2000/19, le Conseil d'administration a prié le FNUAP d'affecter aux pays les fonds destinés aux programmes selon un système de classement fondé sur la réalisation par les pays des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement, évaluée selon huit indicateurs conformes au cadre de résultats du plan de financement pluriannuel. Ces indicateurs sont les suivants : nombre de naissances assistées par du personnel qualifié; taux d'utilisation des contraceptifs; incidence du VIH/sida parmi la population âgée de 15 à 24 ans, taux de fécondité des adolescentes; taux de mortalité infantile; taux de mortalité maternelle; taux d'alphabétisation des femmes adultes; et taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire. Le tableau 2 présente l'état de la mise en oeuvre des ressources de pays par catégories de pays découlant du système de classement.

Tableau 2

État de la mise en oeuvre des ressources de pays par catégories de pays, ressources ordinaires

Catégories de pays ¹	Part allouée des ressources préconisée dans la décision 2000/19	Part allouée des dépenses réelles/prévues ² (en pourcentage)			
		2000	2000-2001	2000-2002	2000-2003
A	67-69	63	65	65	66
B	19-21	22	20	20	20
C	7-9	9	9	9	9
T	3-4	4	5	4	4

Catégories de pays ¹	Part allouée des ressources préconisée dans la décision 2000/19	Part allouée des dépenses réelles/prévues ² (en pourcentage)			
		2000	2000-2001	2000-2002	2000-2003
O	1,5	2	2	1	1
Total		100	100	100	100

Notes : Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des chiffres partiels.

¹ Les pays ont été classés conformément au système révisé d'allocations des ressources (figurant dans le document DP/FPA/2000/14) approuvé par le Conseil d'administration dans la décision 2000/19.

² Dépenses réelles pour 2000 et 2001, dépenses provisoires pour 2002 et prévisions de dépenses pour 2003.

93. Une analyse de la tendance de l'affectation des ressources indique que, pendant la période 2000-2003, le FNUAP a réussi à allouer ses ressources aux pays conformément aux objectifs exprimés en pourcentage, approuvés par le Conseil d'administration. La part des ressources répartie selon les régions a peu évolué durant la période. Il conviendrait de souligner que tout déficit des ressources ordinaires influe de manière proportionnelle sur les régions et pays les plus démunis et ralentit par voie de conséquence la poursuite dans ces pays des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement.

VI. Stratégies pour le prochain cycle du plan de financement pluriannuel

94. Le cadre de résultats du plan de financement pluriannuel pour la période 2000-2003 a fixé pour objectifs des résultats ambitieux au niveau des produits. Le suivi du cadre a révélé une grave pénurie de données et a incité à établir des niveaux de référence, à hiérarchiser les priorités et à renforcer les capacités en vue de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation des données, ainsi qu'à adopter une culture du suivi. Étant donné la diversité des contextes de programmation, le cadre ne pouvait prendre en compte tous les produits des programmes de pays et il n'a pas été possible de démontrer systématiquement les liens existant entre tous les produits et les résultats à un niveau plus élevé. C'est pourquoi seuls les produits les plus stratégiques ont été pris en compte.

95. Le plan de financement pluriannuel est un outil qui doit s'adapter aux changements intervenant dans l'environnement intérieur et extérieur. La nouvelle orientation stratégique du Fonds, fondée sur des analyses approfondies des parties prenantes, propose une base solide pour définir les priorités et les stratégies pour le prochain cycle du plan de financement pluriannuel, lesquelles figurent ci-dessous :

a) L'accent mis sur les partenariats pour le développement a conduit à privilégier davantage les objectifs et résultats partagés. Cet état de choses se reflétera dans le prochain cycle du plan de financement, qui proposera des objectifs et un menu de résultats auxquels contribueront les produits de l'ensemble des programmes. La mise en place du système de planification des ressources des

entreprises simplifiera le suivi du programme et l'élaboration de rapports y relatifs, sans compter qu'elle permettra d'établir un lien entre ressources et résultats;

b) Pour accélérer la réalisation des objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs du Millénaire en matière de développement, le FNUAP s'emploiera à faire progresser davantage les activités relatives à la Conférence internationale sur la population et le développement prévues aux niveaux mondial et national, notamment par le biais de la conversion de créances pour le financement de projets, de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et d'autres cadres de développement ainsi que de rapports sur la poursuite des objectifs du Millénaire. En assumant le rôle de chef de file que les parties prenantes attendent de lui, le Fonds s'efforcera de mobiliser le soutien, l'influence et les ressources d'un vaste éventail de partenaires de développement et de parties prenantes pour atteindre les objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement. Renforçant les connaissances techniques et les capacités de son personnel, il entreprendra de vastes entreprises d'élaboration de politiques, de planification, de programmation et d'évaluation des coûts;

c) Le FNUAP établira un lien entre l'appui aux programmes et l'élaboration de la politique nationale et la réduction de la pauvreté, sur la base d'un cadre conceptuel prédominant qui lie les questions de sexospécificités, la santé et les droits en matière de procréation, ainsi que la population à la lutte contre la pauvreté dans le contexte des objectifs du Millénaire. Il appuiera les efforts tendant à mettre en place une base de preuves, à mettre à l'essai des approches et stratégies novatrices, à recenser les enseignements tirés et à plaider en faveur de la reproduction et de l'amplification des bonnes pratiques auprès des pouvoirs publics et d'autres partenaires de développement;

d) Le FNUAP revitalisera son travail en matière de population et de développement, en aidant à renforcer les capacités et les outils nationaux et à élaborer des statistiques ventilées par sexe et par âge aux fins d'utilisation dans la formulation de la politique nationale et la gestion des programmes, ainsi que de contrôle du suivi des grandes conférences et conventions mondiales et des objectifs du Millénaire en matière de développement;

e) Le FNUAP s'efforcera davantage de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes eu égard en particulier à l'élimination des inégalités structurelles et de l'injustice sociale, et à la création d'un environnement qui améliore les capacités et les chances des femmes et des filles de même que leur capacité à faire des choix pour de meilleures conditions de vie. Il faudra pour ce faire redoubler d'efforts pour lutter contre la violence liée au sexe;

f) Faisant fond sur une collaboration accrue des organismes des Nations Unies au niveau national pour mettre au point une riposte cohérente à la pandémie de VIH/sida, le FNUAP s'attachera tout particulièrement à satisfaire les besoins des adolescents et des jeunes face à cette pandémie et à d'autres menaces qui planent sur leur développement;

g) Le FNUAP mettra à profit ses avantages comparatifs pour accroître l'accès aux informations et services relatifs à la santé en matière de procréation et réduire la morbidité et la mortalité maternelles. Il pilotera les efforts visant à renforcer les partenariats multisectoriels afin d'augmenter les ressources disponibles

pour la sécurité des produits liés à la santé en matière de procréation. Dans le même temps, il soutiendra les efforts tendant à faire progresser la demande de santé en matière de procréation et à accroître les possibilités d'y avoir accès, l'accent étant mis en particulier sur l'élimination des obstacles à un égal accès pour les pauvres et les groupes vulnérables;

h) Pour mettre les personnes qu'il faut à la place qu'il faut et au moment qu'il faut, le FNUAP mettra en oeuvre des mécanismes axés sur les résultats et les compétences pour le recrutement du personnel, les promotions, la rotation des effectifs, l'apprentissage et la formation. La nouvelle typologie des bureaux de pays aidera à consolider la présence du Fonds au niveau national. Pour continuer à répondre de façon appropriée à l'évolution du contexte et exécuter efficacement les activités résultant de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Fonds renforcera sa capacité dans le domaine de la réflexion et de la planification stratégiques dans toute l'organisation, et renforcera les systèmes de responsabilisation axée sur les résultats.

96. Toutes ces stratégies susmentionnées influenceront sur la conception du plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007.

VII. Recommandation

97. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du présent rapport et donner des indications quant à la formulation du prochain plan de financement pluriannuel pour 2004-2007.

Cadre de résultats du plan de financement pluriannuel pour 2000-2003 – Objectifs, produits, indicateurs et stratégies du FNUAP

<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs d'objectifs</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de produits</i>
<p>1) Tous les couples et individus doivent pouvoir jouir d'une bonne santé en matière de procréation, notamment en ce qui concerne la planification familiale et l'hygiène sexuelle, tout au long de leur vie</p>	<p>a) Besoins insatisfaits de planification familiale</p> <p>b) *Taux de mortalité maternelle</p> <p>c) *Proportion d'accouchements réalisés par du personnel qualifié</p> <p>d) Taux de fécondité des adolescentes¹</p> <p>e) *Incidence du VIH parmi les jeunes de 15 à 24 ans²</p> <p>f) *Taux de mortalité infantile</p> <p>g) Mécanismes nationaux pour contrôler et réduire la violence sexuelle</p> <p>h) Taux d'utilisation des contraceptifs</p>	<p>i) Disponibilité accrue de services complets de santé en matière de procréation</p>	<p>a) Pourcentage des points de desserte offrant au moins trois des services de santé suivants en matière de procréation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Méthodes modernes de planification familiale; – Soins maternels, accouchements assistés et soins obstétriques d'urgence; – Prévention et gestion des infections de l'appareil génital, y compris les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida; – Gestion des suites et complications d'avortements réalisés dans de mauvaises conditions; – Information, éducation et conseil relatifs à la santé en matière de procréation et de sexualité, y compris la planification familiale <p>b) Pourcentage des points de desserte offrant aux adolescents information, éducation, conseil et accès aux services³</p>

<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs d'objectifs</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de produits</i>
		ii) Amélioration de la qualité des services de santé en matière de procréation	a) Pourcentage des points de desserte offrant au moins trois méthodes modernes de contraception b) Pourcentage des points de desserte offrant des services de qualité relatifs à la santé en matière de procréation en conformité avec les protocoles établis ⁴
		iii) Amélioration de l'environnement pour faire cesser les pratiques dangereuses pour la santé des femmes	a) Politiques nationales en place pour faire cesser ces pratiques dangereuses
2) Un équilibre entre la dynamique démographique et le développement économique et social doit être atteint	a) Espérance de vie à la naissance par sexe b) Taux de croissance annuel de la population et taux de croissance du PNB par habitant c) *Proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour	iv) Plan national de développement et plans sectoriels correspondant au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement v) Disponibilité accrue de statistiques démographiques ventilées selon le sexe	a) Mécanismes intersectoriels de contrôle des plans de développement et des plans sectoriels b) Nombre de fonctionnaires qui ont suivi des programmes de formation sur l'égalité des sexes a) Base de données nationales de statistiques démographiques ventilées selon le sexe, avec des plans de remise à jour périodiques
3) L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doivent être réalisées	*Écart entre les taux de scolarisation des garçons et des filles dans l'enseignement primaire et secondaire ⁵ *Taux d'alphabétisation des femmes ⁶ *Proportion de femmes parlementaires	vi) Information accrue sur les questions touchant la promotion de la femme	a) Pourcentage d'établissements d'enseignement primaire et secondaire pour lesquels le contenu des cours est soucieux de l'égalité des sexes b) Matériels d'information relatifs à la promotion des femmes et spécialement destinés aux hommes

Stratégies

Sensibilisation – Renforcement des capacités nationales – Édification et utilisation d'une base de connaissances – Promotion, renforcement et coordination des partenariats

* Indique que l'élément correspond à l'indicatif de l'objectif du Millénaire.

¹ Adolescents plus âgés, entre 15 et 19 ans.

² Correspond à l'indicateur de l'objectif du Millénaire : incidence du VIH/sida parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans.

³ Adolescents plus âgés, entre 15 et 19 ans.

⁴ Les protocoles comprennent les normes minimales élaborées en partenariat avec l'OMS.

⁵ Correspond à l'indicateur de l'objectif du Millénaire : taux de scolarisation des filles par rapport aux garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

⁶ Correspond à l'indicateur de l'objectif du Millénaire : taux d'instruction des filles par rapport aux garçons pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans.